La manifestation s'inscrit dans le prolongement d'un contrat de recherche collective obtenu auprès de la **Mission de recherche Droit et Justice** portant sur la barémisation de la justice, dont les axes s'articulent autour de l'appréhension des pratiques judiciaires. Le droit français a consacré, parfois depuis plusieurs années, des **outils d'aide à la décision judiciaire** désignés souvent sous le terme général de **barèmes**, par exemple en droit de la famille, en droit de la responsabilité civile ou bien encore en droit pénal.

Le droit du travail n'a pas échappé, après diverses tentatives, à l'instauration d'un barème obligatoire, portant sur l'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse. Issu de l'ordonnance 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail, ce dispositif, instaurant des planchers et plafonds d'indemnisation fondés sur l'ancienneté du salarié, est présenté sous l'égide de la prévisibilité et la sécurité juridiques. Quels enjeux recèlent la quantification du préjudice subi par le salarié injustement licencié?

Philosophes, économistes du droit et juristes, praticiens et universitaires, explorent les enjeux et les retombées de ce dispositif légal.

## **Comité scientifique**

**Michel Rocca**, Professeur en économie, UGA, Faculté d'Economie de Grenoble **Stéphane Gerry-Vernières**, Professeur de droit privé, UGA, Faculté de droit de Grenoble

**Antoine Jeammaud**, Ancien Professeur à l'Université Lumière Lyon 2 , Président honoraire de l'A.F.D.T.

François Duquesne, Professeur de droit privé, Université Strasbourg

## Groupe droit social, contrat GIP Barémisation

Nathalie Baruchel, MCF- UGA Sabrina Mraouahi, MCF- UGA Marielle Picq, MCF- UGA Anne Talpain, Ingénieur de recherche -UGA Carole Teman, Doctorante -UGA Christelle Varin, MCF- UGA

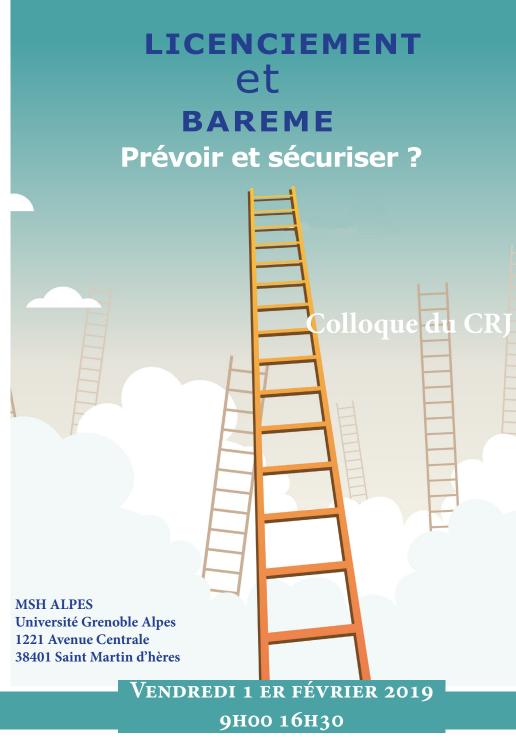
Renseignements et inscriptions crj@univ-grenoble-alpes.fr











**Programme** 

8h30	Accueil participants		
9h00	Allocutions d'ouverture David Déchenaud, Professeur Université Grenoble-Alpes, Doyen de la Faculté de droit Michel Farge, Professeur Université Grenoble-Alpes, co-directeur du C.R.J Jean-François Beynel, Premier Président de la CA de Grenoble		La réception du barème  Sous la présidence de François Duquesne,  Professeur  Université de Strasbourg
	Le barème en questions Sous la présidence de Stéphane Gerry-Vernières,	13h30	La réception du barème par les systèmes juridiques étrangers Barbara Palli, Maître de conférences, Université de Lorraine
	Professeur Université Grenoble-Alpes Quelles finalités ?	13h50	La réception du barème par le droit européen Jean Mouly, Professeur, Université de Limoges
9h30	Barème et approche philosophique Thomas Boccon-Gibaud, Maître de conférences en philosophie, Université Grenoble-Alpes	14h10	<b>Le barème et les pouvoirs du juge Jean-Yves Frouin</b> , Ancien Président de la chambre sociale de la Cour de cassation, Paris
9h50	Barème et approche économique Thierry Kirat, Directeur de recherche au CNRS, IRISSO, Université Paris Dauphine	14h30	Olivier Véran, Député Estelle Courtois-Champenois, DRH
10h10	Approche générale sur les techniques d'encadrement de la réparation et du barème en particulier : l'état du droit français  Isabelle Sayn, Directrice de recherche au CNRS, Centre Max Weber  Université de Lyon		Frédéric Matcharadzé, Avocat en droit social, Barreau de Chambéry Laurent Clément-Cuzin, Avocat en droit social, Barreau de Grenoble Patrick Cohen, Président du CPH de Grenoble Corine Retord, Vice-Présidente du CPH de Chambéry
10h30	Questions / pause  Quelles consécrations ?	15h30	Débats et discussion avec la salle
11h00	Barèmes officieux et indicatifs : une illustration. Présentation des résultats groupe droit social contrat GIP L' exemple des cours d'appel de Grenoble et de Chambéry	15h50	Libres propos conclusifs Antoine Jeammaud, Ancien Professeur, Université Lumière Lyon 2
11h20	Le nouveau barème issu de l'ordonnance du 22 septembre 2017 Christophe Radé, Professeur, Université Bordeaux IV	16h15	
11h40	Débats et discussion avec la salle		
12h00	Déjeuner		